Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit AVRIL à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire (sauf pour le vote du compte financier unique où Madame VANHOOVE Stéphanie, troisième adjointe, prend la présidence).

Date de la convocation : 16 avril 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LAGUETTE Pascal, L'HERMITTE Christelle, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane, Mr BEAUCHESNE Erwan, Mr ROBERT Frédéric, Mme LENORMAND Clarisse, Mme LELANDAIS Soizic.

Procurations : Mr ROBERT Frédéric a donné procuration à Mr LAGUETTE Pascal

Secrétaire de Séance : Mme VANHOOVE Stéphanie

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Avril 2026.

2026- 16 : VOTE DES SUBVENTIONS 2026 :

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et propose de procéder à la répartition des subventions suivantes :

AFSEP	50.00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES A.P.E.	1 200.00 €
APPIC (association pour la promotion de pédagogies innovante autour des champignons)	200.00 €
CHASSE - CALORGUEN	200.00 €
CLUB CALORGU'AÎNES	200.00 €
COMITE DES FETES DE CALORGUEN	200.00 €
Entente Colombophile de Dinan	50.00 €
FNACA du Guinefort	100.00 €
Ligue contre le Cancer	100.00 €
PATRIMOINE AVENIR KARORGUEN	200.00 €
Steredenn De Dinan	50.00 €
UN PAS VERS LA FORME	200.00 €
LES BORDEES DE L'OUEST	200.00 €
Secours Populaire du Pays de Dinan	100.00 €
LES RESTOS DU CŒUR	100.00 €
ECOLE DIWAN DE DINAN	400.00 €
AS CALORGUEN (Foot)	200.00 €
RELAIS DES VILLAGES	200.00 €
QUAD	200.00 €
TOTAL	**4 150,00 €**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_16-DE

Après lecture, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à passer au vote à main levée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour,

Vu les résultats du vote, le Conseil Municipal,

APPROUVE les montants des subventions, pour l'année 2026, conformément au tableau présenté ci-dessus et

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions.

MAIRIE DE CALORGUEN (Côtes d'Armor)

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

La Secrétaire de Séance,
Mme VANHOOVE Stéphanie